



FÉDÉRATION INTERNATIONALE DES CONSEILS  
EN PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

INTERNATIONAL FEDERATION OF  
INTELLECTUAL PROPERTY ATTORNEYS

INTERNATIONALE FEDERATION  
VON PATENTANWÄLTEN

## Resolution of the Executive Committee, Rome, 6-9 November 2011

### “Communications directes des Offices aux détenteurs de droits”

**La FICPI**, Fédération Internationale des Conseils en Propriété Industrielle, largement représentative de la profession libérale à travers le monde, réunie en son Comité Exécutif à Rome, Italie, du 6 au 9 novembre 2011, a adopté la résolution suivante :

**SOULIGNANT** le rôle des Conseils en Propriété Industrielle pour prendre en charge en toute sécurité le dépôt, l'examen, l'obtention et le maintien des droits de propriété pour le compte de leurs clients ;

**RECONNAISSANT** l'importance de ce rôle, en particulier pour les utilisateurs du système de PI n'ayant aucune connaissance particulière dans ce domaine ;

**NOTANT** une tendance de certains Offices de Propriété Intellectuelle à communiquer directement avec les utilisateurs relativement à leurs droits ou à proposer des services afférent, y compris dans les cas où ces utilisateurs ont mandaté un Conseil en Propriété Industrielle pour les représenter dans toute action devant un tel Office ;

**NOTANT EGALEMENT** le développement de registres dits “privés”, adoptant typiquement des dénominations trompeuses, car proches de celles des Offices et invitant les détenteurs de droits à payer des taxes d'un montant significatif pour la publication de leurs droits, sans effet légal additionnel par rapport à celui fourni par les publications officielles ;

**OBSERVANT** que ces tendances vont nécessairement introduire une confusion pour les utilisateurs du système de PI et induire un plus grand risque de pertes de droits, et sont préjudiciables à l'image de ce système ;

**RECOMMANDE INSTAMMENT** aux Offices de Propriété Intellectuelle d'éviter de communiquer directement avec un détenteur de droits, quelle qu'en soit la raison, lorsqu'un Conseil en Propriété Industrielle est effectivement mandaté comme représentant du détenteur de droits.